



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

allocation équivalent retraite

Question écrite n° 35477

Texte de la question

M. Bruno Le Maire attire l'attention de M. le ministre du travail, des relations sociales, de la famille et de la solidarité sur le dispositif d'allocation équivalent retraite (AER) dont la suppression est programmée au 1er janvier 2009. En effet, cette allocation était accordée aux travailleurs qui totalisaient 160 trimestres requis pour leur retraite avant l'âge de 60 ans. C'est pourquoi il souhaite connaître les mesures que le Gouvernement compte prendre pour les personnes qui, au 31 décembre 2008, ont validé 160 trimestres, ont moins de 60 ans, ont souvent eu un travail pénible et aspirent à bénéficier de droits à la retraite anticipée.

Données clés

Auteur : [M. Bruno Le Maire](#)

Circonscription : Eure (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 35477

Rubrique : Chômage : indemnisation

Ministère interrogé : Travail, relations sociales, famille et solidarité

Ministère attributaire : Économie, industrie et emploi

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 novembre 2008, page 9912

Question retirée le : 20 janvier 2009 (Fin de mandat)